

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 AVRIL à 19H30

L'an deux mil vingt-et-un le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 29 mars 2021, s'est réuni en session **ordinaire** en la salle des fêtes Rosine Deréan, sous la présidence Monsieur Henri ALFANDARI, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Henri ALFANDARI, Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Sébastien FAVRE BONVIN, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET, Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Nathalie RENARD, Rolande ROUCHE, Aline VERMEULEN.

Absente excusée : Madame Béatrice KERGOURLAY

Procurations de vote : Madame Béatrice KERGOURLAY à Monsieur Olivier FLAMAN

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MEUNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 19 mars 2021.

Madame Alexandra BODARD exprime sa surprise de ne pas voir figurer au procès-verbal son désaccord suite à la hausse importante des tarifs de la garderie.

Après cette remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. PERIVIER viendra présenter le projet de l'intégration d'une boucle de vélo passant par Genillé vers le château de Montpoupon lorsqu'il sera finalisé.

Monsieur Francis GAUTHIER, qui travaille sur une boucle à vélo depuis quelques semaines, a été surpris d'apprendre que le conseil communautaire avait déjà élaboré une boucle en 2006. D'après lui, cette boucle paraît illogique et il demande d'être vigilant sur le tracé définitif de la boucle.

Monsieur Olivier FLAMAN précise qu'à l'époque aucun élu ne représentait la commune à la commission tourisme de l'ancienne communauté de communes de Montrésor.

2021-12 Approbation du compte de gestion 2020 de Madame le receveur municipal pour le budget principal

Madame le Receveur auprès de la perception et comptable des deniers de la commune nous a transmis le Compte de Gestion et a fourni des explications se rapportant à ce document comptable.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion du budget principal.

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, loi complétée par celle n°83-663 du 22 juillet 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2020,
- Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare que le Compte de Gestion dressé par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopte à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par Madame le Receveur Municipal.

2021-13 Approbation du compte administratif 2020 du budget principal

Sous la présidence de M. FLAMAN Olivier, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Résultat du compte administratif du budget principal Exercice 2020		
Comptabilité M14		
Section de fonctionnement		
Report de l'exercice antérieur (2019)	(A)	382 291,48 €
Dépenses	(B)	1 123 871,70 €
Recettes	(C)	1 409 240,94 €
Résultat final fonctionnement (= C - B + A)		667 660,72 €
Section d'investissement		
Report de l'exercice antérieur (2019)	(A)	297 572,08 €
Dépenses	(B)	187 986,69 €
Recettes	(C)	312 962,33 €
Résultat (= C - A - B)		- 172 596,44 €
Restes à réaliser		
Dépenses		10 458,06 €
Recettes		- €
Résultat RAR		- 10 458,06 €
Résultat final Investissement		-183 054,50 €

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote ;

Sous la présidence de M. FLAMAN Olivier, 1^{er} adjoint ;

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal **adopte** à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2020.

2021-14 Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ALFANDARI Henri, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Affectation du résultat du compte administratif au budget principal	
Fonctionnement	
Résultat final du fonctionnement au 31/12/2020	667 660,72 €
Investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 172 596,44 €
Solde des restes à réaliser	- 10 458,06 €
Résultat final de l'investissement au 31/12/2020	- 183 054,50 €
Affectation des résultats	
Besoin de financement à la section d'investissement	183 054,50 €
Reste à reporter en fonctionnement (R002)	484 606,22 €
Solde d'exécution négatif à reporter en investissement D001	172 596,44 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'affecter au budget pour 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 183 054,50 €.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », soit la somme de 484 606,22 €.

Le solde d'exécution négatif de 172 596,44 € est reporté en investissement sur la ligne budgétaire D 001.

2021-15 Approbation du budget principal 2021

Monsieur le Maire présente un Budget unique pour l'année 2021, validé par la commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 843 290,60 € en section de Fonctionnement, et 1 323 323,13 € en section d'Investissement, ce qui représente un montant total de 3 166 613,76 €.

Le maire donne lecture des documents budgétaires qui sont à la disposition du conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des documents budgétaires :

- **Adopte** à l'unanimité le budget principal 2021
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

2021-16 Restructuration du bâtiment de la mairie

Vu la décision de la commission urbanisme d'arrêter le projet de restructuration totale de la mairie,

Attendu que ce projet n'a pas pu être soumis à la consultation du public,

Monsieur le maire propose :

- D'abandonner le projet initial de restructuration totale de la mairie,
- De seulement réaménager une partie de la mairie afin d'accueillir l'agence postale,
- De débloquer une enveloppe de 150 000 €HT, financée par un emprunt, pour ce projet réactualisé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces propositions.

2021-17 Fixation des taux des taxes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle les taxes en vigueur en 2020 : TFB : 12,57 % TFNB : 43,52% TH : 9,97%

Monsieur le Maire propose de maintenir en 2021 les taux appliqués en 2020.

Après discussion, le conseil municipal **accepte** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, et **décide** pour l'exercice 2021, de maintenir les taux appliqués en 2020 soit :

TFB : 12,57 % TFNB : 43,52% TH : 9,97%

INFORMATIONS :

– Ouverture estivale de la piscine

M. Bernet, maître-nageur, a accepté la proposition pour l'ouverture de la piscine fin juin. La piscine municipale sera donc ouverte du samedi 26 juin au dimanche 5 septembre 2021.

– Maintenance de l'éclairage public

- Monsieur le Maire et Monsieur Pascal DUPONT ont rencontré récemment M. SAVARY de la société SPIE. L'offre est parfaitement concurrentielle (moitié moins chère que celle du SIEIL). C'est le départ d'une collaboration avec la société SPIE.

- Un devis a été fait pour reprogrammer les horaires de l'éclairage public. Aujourd'hui, ce réglage doit se faire à l'aide d'un minitel. Le coût par horloge est de 600€HT, sachant qu'il y a 15 horloges sur la commune.

En parallèle, le coût du changement d'une horloge est de 350€HT et elle serait ensuite contrôlée directement depuis un smartphone, ce qui faciliterait la programmation.

Il a été décidé de changer 5 horloges par an pendant 3 ans. Un groupe de travail va être créé avec Pascal Dupont afin de réfléchir sur une vraie définition des horaires de l'éclairage public.

– **La fin des travaux de l’avenue du Général de Gaulle** approche. Les élus font une remarque sur le choix de la couleur de l’enrobé. Monsieur le Maire répond que cette couleur a été conseillée par l’architecte des bâtiments de France, et avec le temps elle devrait s’atténuer pour laisser place à une couleur plus douce.

– **Point sur le café associatif**

Pour le café associatif, l’objectif d’ouverture serait début juin. Une convention va être rédigée.

– **Monsieur Vincent Sirote s’est installé à la station-service.**

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire revient sur les tarifs garderie qui ont provoqué beaucoup de réactions de la part des élus. Un groupe de travail sera constitué autour de Sylvie Dupont pour rediscuter les tarifs.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui souhaitent s’investir, de ne pas hésiter à venir en mairie, de poser leurs questions et même de proposer leurs idées.

Il annonce que, suite au travail effectué par Monsieur Bernard GLIKSOHN sur le budget, il lui donne une délégation sur le suivi budgétaire de la commune.

Il évoque la possibilité de constituer des groupes de travaux par projet au sein des commissions. Les élus demandent que la mise en ligne des comptes rendus des commissions soit faite sur ESTRAM et/ou Slack.

Madame Laurence Marinier prend la parole en précisant que c’est pour elle son premier mandat, qu’elle débute, et qu’il serait peut-être intéressant d’avoir une petite formation d’élus. De plus, elle pose la question des permanences des adjoints à la mairie. Le maire répond qu’une réunion se tient tous les mardis, et qu’il y a quasiment toujours un élu présent en mairie.

Madame Catherine Merlet intervient au sujet des appels téléphoniques vers les personnes âgées concernant la vaccination. Elle rappelle qu’un groupe de quatre avait été constitué initialement. A ce jour, c’est Catherine Merlet qui prend les rendez-vous et qui organise les transports.

Madame Katia Bourreau demande par quel biais passer pour transmettre des demandes. Le Maire répond que le conseil est un moment d’échange, qu’il reste disponible par mail, par téléphone.

Monsieur Bernard GLIKSOHN rappelle l’importance de la formation des élus et invite également les élus à se documenter.

Monsieur Christophe Meunier ajoute que la mairie est abonnée au *Journal des Maires* et que les numéros sont disponibles dans la salle de conseil de la mairie. Il reçoit les exemplaires en PDF et pourrait les distribuer à l’ensemble des conseillers s’ils le désirent.

Le Maire rappelle l’importance de la confidentialité en mairie.

Monsieur Olivier Flaman rappelle le vote du budget principal qui vient d’être fait, mais qu’il y aura certainement un budget annexe qui sera monté dans l’année pour l’aménagement du foncier de La Croix.

Monsieur le Maire fait part du choix de la banque populaire pour les emprunts. Quatre atouts majeurs dans ce choix :

- La banque ne force pas à tout débloquer
- Les frais sont honnêtes et définis
- Possibilité de séparer les enveloppes / prêts par projet / déblocage au fur et à mesure
- Remboursements anticipés avec une proposition qui est clairement moins chère que toutes les autres

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h45.

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 21 mai à 20h00.

Secrétaire de séance

Monsieur Christophe MEUNIER

